



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : LAFFONT Jacques  
Téléphone : 04 67 27 11 91  
Mail : j.laffont@inao.gouv.fr

V/Réf : Affaire suivie par : Loïc REYNARD

N/Réf : JL/064/26

Monsieur le Maire

Mairie

30700 Arpaillargues-et-Aureilhac

Montpellier, le 07 octobre 2026

**Objet : Modification n°1 du PLU  
Communes d'Arpaillargues-et-Aureilhac**

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 02 juillet 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac.

La commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Duché d'Uzès", "Huile d'olive de Nîmes", "Olive de Nîmes" et "Taureau de Camargue". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Cévennes", "Gard", "Miel de Provence", "Pays d'Oc", "Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes", "Terres du Midi", "Thym de Provence" et "Volailles du Languedoc".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet consiste en l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Mas de Rey, actuellement en zone 1AU au PLU approuvé en 2017. L'urbanisation entraînera la perte d'environ 2 ha de terres agricoles, qui étaient plantées en vigne au moment de l'élaboration du PLU mais ont été depuis arrachées et sans perspective de replantation. Une partie des terrains de la zone Ns (équipements sportifs) seront aussi urbanisés pour la création de places de stationnement, voirie d'accès et logements supplémentaires. Il est bien noté que l'oliveraie implantée en bordure ouest du secteur à urbaniser sera conservée.

Après étude du dossier, l'INAO n'a donc pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER

Copie : DDTM 30